

AFFAIRE N° 35. - Approbation d'une dépense de 12 150 frs pour le transfert du poste 0.06 Ste- Clotilde (Ecole des Filles) de l'Ancien Bureau au nouveau

Monsieur PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative au transfert du poste 0.06 Sainte-Clotilde (Ecole des filles) de l'ancien bureau au nouveau.

Cette dépense dont le montant s'élève à 12 150 frs sera imputée sur les crédits du chapitre 934 article 664 du budget primitif de 1966.

LE MAIRE. - Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 23 Août 1966
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: H. Gluchard.